

LISTE DES DECISIONS PRISES POUR L'ORGANISATION DU CHAMPIONNAT DE PARIS ILE-DE-FRANCE DES ENTREPRISES 2013-2014

Comme l'an dernier, les clubs d'Entreprise m'ont adressé des demandes particulières pendant l'inter-saison.

Cette année, c'est Renault A qui a renoncé à participer au championnat de DI.

Il y a plusieurs saisons, l'AG des présidents avait voté le principe de privilégier la promotion des nouveaux clubs plutôt que d'accorder des faveurs aux équipes d'un niveau incertain puisque reléguables.

Malheureusement, lorsque nous avons refondu nos règles il y a deux ans, la rédaction nouvelle que j'ai transcrite a été fautive : j'y avais inclus la règle des remplacement des clubs retardataires. Ceci m'a donc valu une polémique avec un club qui souhaitait se maintenir malgré tout, au prétexte que la rédaction du texte était imprécise, et que cela aurait déjà été le cas lors de saisons antérieures. Cette dernière affirmation était d'ailleurs inexacte.

Comme l'ATSCAF a joué les bons offices en laissant la place qui lui était dévolue, l'incident a été résolu.

Je remercie donc Pascal Vignier pour cette compréhension bienveillante dans l'intérêt général.

Je proposerai donc à l'AG d'ajouter une phrase aux règlements pour éviter que cela se reproduise.

Deux autres équipes nous ont quitté : les étudiants de l'Université de Paris et l'équipe B de l'ASCA Ermont. Le PUC, par contre, engageait une équipe B. Nous nous retrouvons dès lors à 34 formations. Les DI et DII sont donc complètes et il restait à gérer les DIII et DIV. Avec 14 équipes je pouvais soit faire deux poules de DIII et de DIV soit un système identique à celui d'il y a 3 ans. J'ai opté pour la première formule afin d'en préserver les niveaux.

Peugeot a proposé de créer une poule de 9 et une poule de 5 ; la poule de 9 jouerait comme les DI et DII, alors que la poule de 5 équipes jouerait un double tournoi toutes rondes. J'ai préféré ne pas créer de dates nouvelles et laisser la constitution des groupes conformément à nos règles.

Je proposerai pour l'an prochain, en cas de nouvelles défections, de jouer selon un format permettant à tous les clubs de jouer un maximum de rencontres. Par exemple, avec 36 équipes, on peut concevoir 3 groupes de 12 formations ; il faut donc prévoir des dates de réserve au cas où la situation se présentera.

Si rien ne bouge, pour l'an prochain, nous n'aurons pas de descente de DIII mais tous les groupes auront bien 2 montées. Les relégations concerneront donc les DI et DII pour 2 unités. Ceci se résume ainsi :

Divisions	Division I	Division II	Division III	Division IV
Montées	0	2	2	2
Descentes	2	2	0	0